L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 OCTOBRE 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, N. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 8 OCTOBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros.

On paiera aux porteurs.

Enregistrement.

Nous ne saurions trop engager les citoyens [illegible] à participer à l'élection présidentielle, à se faire inscrire immédiatement. Le [illegible] chargé de l'enregistrement n'a [illegible] à présent livré de certificats qu'à environ [illegible] des votans de la Nlle.-Orléans. [illegible] intervalle qui nous sépare du jour de [illegible] n'est que d'environ 4 semaines, et les [illegible] n'auront peut-être pas la facilité [illegible] faire inscrire à cause de la foule qui se [illegible] pendant les deux ou trois dernières [illegible] dans les bureaux de M. St-Martin, [illegible] se rappeler que l'élection présidentielle est soumise dans chaque Etat aux lois [illegible] ceux là seulement pourront voter [illegible] candidats présidentiels qui auraient [illegible] de voter dans une de nos élections [illegible]

[illegible] assure qu'un certain nombre de [illegible] refusent de se faire enregistrer [illegible] d'échapper à la charge du jury. [illegible] Les listes du shérif com[illegible] seulement les personnes ins[illegible] tous les citoyens majeurs en gé[illegible]

[illegible] sont trop graves pour [illegible] ne se fassent pas inscrire [illegible] par leur suffrage, le 4 novembre [illegible] dans la balance électorale.

MM. Wickliffe et Breckinridge.

[illegible] Wickliffe, comprenant enfin [illegible] de la situation qu'il s'est faite ainsi [illegible] cherche les moyens d'en sor[illegible] ses opinions républicaines [illegible] ses devoirs envers le Sud et l'Etat [illegible] administration lui a été confiée. C'est [illegible] s'efforce de donner le change à [illegible] publique. Les importantes révélations du colonel Stewart ont éclairé les ha[illegible] de la Louisiane et les ont suffisamment [illegible] sur les vues et les sentimens de leur [illegible] magistrat. Ils savent maintenant que [illegible] partage complètement et absolu[illegible] opinions free-soilers de M. Breckin[illegible] candidat du parti démocrate pour la [illegible]

M. Wickliffe proteste contre l'interprétation [illegible] à ses paroles, et il déclare cepen[illegible] même qu'il adhère aux sentimens [illegible] par M. Breckinridge dans son cé[illegible] discours de Tippecanoe. Or, dans ce [illegible], le candidat démocrate à la vice [illegible] a dit formellement qu'il *n'était lié* [illegible] *favorable à l'extension de l'escla*[illegible] Est-ce clair, et M. Wickliffe peut-il nous [illegible] que cette phrase exprime l'opinion [illegible]

[illegible] que M. Breckinridge s'adres[illegible] composé en grande partie [illegible] mais il n'a pas le droit [illegible] langage selon les localités. [illegible] l'ami du Sud, il eut dû le [illegible] aux habitans du nord-ouest. [illegible] droits constitutionnels [illegible] agressions de l'aboli[illegible] pas le courage de pren[illegible] franche et nationale, et au [illegible] Constitution pour défen[illegible] a jugé à propos de flat[illegible] disant qu'il n'était point [illegible] extension de l'esclavage.

[illegible] pas craint d'accepter [illegible] des opinions de M. Breckin[illegible] non plus, l'es[illegible] c'est-à-dire le main[illegible] politique entre le Nord et [illegible] admiration pour M. Breckinridge [illegible] est né au Kentucky [illegible] à commettre une impar[illegible]

[illegible] fait appel aux souvenirs [illegible] qui assistaient à [illegible] M. Stewart, et il croit se [illegible] leurs déclarations. [illegible] témoins? Que M. Wickliffe [illegible] reprises qu'il partageait [illegible] exprimée par M. Breckinridge [illegible] discours de Tippecanoe. [illegible] est résumée dans la [illegible] *Je n'appartiens à aucun par*[illegible] *l'extension de l'esclavage.*

[illegible] et M. Wickliffe refusent [illegible] qui désire l'extension [illegible] dans quels rangs faut-il les [illegible] parmi les free soilers. [illegible] ils ne désirent pas que [illegible] les limites qui lui sont [illegible] Les républicains noirs [illegible] davantage. Ils ne disent [illegible] par ses esclaves, mais [illegible] à ces derniers l'en[illegible] Ils sont, en un mot, [illegible] extension de l'esclavage. MM. [illegible] et Wickliffe qui ne la désirent [illegible] à nos yeux beaucoup plus [illegible] démocrates.

[illegible] a cherché à se ménager une [illegible] qu'il ne croyait pas que le [illegible] intervenir pour propager [illegible] jamais prétendu que le [illegible] ce droit? Jamais le [illegible] cette intervention qui serait [illegible] et ouvrirait la porte aux [illegible] Non, le gouvernement n'a [illegible] le droit d'immixtion, [illegible] M. Wickliffe aurait pu s'abstenir de sou[illegible] aussi puérile question. Il n'est pas [illegible] pendant une école américaine [illegible] ni le Congrès ni le prési[illegible] droit de favoriser l'établisse[illegible] dans un territoire. [illegible] ne saurait être déplacée. Le [illegible] démocrate de la Louisiane a dit [illegible] M. Breckinridge, candidat démocrate à [illegible] qu'il n'est pas en faveur [illegible] de l'esclavage. N'est-ce pas [illegible] des républicains noirs?

[illegible] s'opposes à l'extension de l'escla[illegible] repousseraient donc l'acquisition [illegible] Cuba, qui naturellement, si l'Espa[illegible] cédait, entrerait dans l'Union [illegible] Etat à esclaves; ils combattraient [illegible] la division du Texas en plusieurs Etats à esclaves, et enfin ils condamneraient l'établissement de l'esclavage au Kansas.

Est-il permis de s'étonner des gigantes[illegible] progrès du freesoilisme lorsqu'on voit le gouverneur d'un Etat de l'extrême Sud et [illegible] candidat du parti démocrate pour la vice-présidence déclarer publiquement qu'ils sont opposés à l'extension de l'esclavage?

Et notez bien que ce mot d'extension signi[illegible] dissémination et non accroissement—[illegible] ne s'agit pas d'augmenter le nombre des esclaves, ce qui n'est pas possible, mais de répartir ces derniers sur une plus grande étendue de territoire. Le Sud désire cette répartition dans l'intérêt de son influence po[illegible] Pourquoi MM. Breckinridge et Wickliffe s'y opposent-ils?

L'ESCLAVAGE.—Nous voyons que le *Boston Post*, organe de M. Buchanan dans la Nouvelle-Angleterre, partage les vues de M. Breckinridge et de M. Wickliffe sur la mission du parti démocrate. Voici ce que nous [illegible] dans un article de ce journal: "C'est [illegible] calomnie et un mensonge que d'affirmer que le parti démocrate s'est prononcé en faveur de l'extension de l'esclavage dans les territoires libres."

WHIGS DE LA VIEILLE ROCHE.

Les anciens whigs de la Nouvelle-Orléans [illegible] réunis lundi dernier dans le salon de [illegible] St Charles, conformément à une in[illegible] du comité exécutif whig de l'Etat. [illegible] Seymour, président de ce dernier [illegible] déclaré que le but du meeting était de prendre les mesures nécessaires pour as[illegible] le vote de tous les whigs de la Louisiane au candidat que la convention nationale de Baltimore a recommandé au parti.

L'assemblée s'est ensuite constituée sous la présidence de M. Thomas Bec, et M. H. [illegible] a présenté des résolutions approuvant [illegible] de M. Fillmore et ordonnant la nomi[illegible] d'un comité de cinq membres pour or[illegible] une grande assemblée des anciens whigs de la Louisiane.

Après un excellent discours de M. Hays, les résolutions ont été adoptées à l'unanimité. M. Greer B. Duncan a pris ensuite la parole et a terminé en présentant une résolution portant qu'un comité de treize membres serait chargé de rédiger une adresse au peuple de la Louisiane. Cette résolution, ainsi qu'une autre relative à la nomination d'un comité des voies et moyens, a été adoptée à l'unanimité.

Le président après avoir désigné les citoyens qui doivent composer ces différens comités, a levé la séance.

L'ESPRIT.—Un de nos confrères fait observer que plus de *soixante* journaux se sont prononcés depuis quelques semaines en faveur de M. Fillmore. On peut juger par là de la popularité sans cesse croissante de l'ex-président.

RILLIEUX & REGGIO.—Un des magasins qui justifient le plus par l'excellence de leurs articles et la modicité de leurs prix, le patronage des familles de la Nouvelle-Orléans, est celui de MM. Rillieux et Reggio, 238, rue Bourbon. On y trouve tout ce dont on a besoin, et l'acheteur est sûr de la qualité des marchandises qui lui sont livrées. MM. Rillieux et Reggio viennent de recevoir un assortiment extrêmement varié de marchandises d'automne et d'hiver. Nous croyons devoir les recommander d'une manière toute spéciale au public.

Dépêches télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

SUITE DES NOUVELLES par L'ANGLO-SAXON.

Québec, 7 octobre.—Une dépêche de notre correspondant de Liverpool, 24 septembre, à 2 heures de l'après-midi, dit que les ventes de coton se sont élevées, mercredi, à 15,000 balles. On cotait une hausse de 1/16.

Marché de New-York.

New-York, 6 octobre.—Le coton a éprouvé une hausse de ⅛ cent. Il s'est vendu aujourd'hui 2000 balles de coton. Orleans Middling 14 cts; Uplands Middling 13¾; Uplands Fair 13⅞.

Arrestation d'un membre du Comité de Vigilance.

New-York, 6 octobre.—James Dows, appartenant au Comité de Vigilance de San Francisco, a été arrêté aujourd'hui à la requête de Chs. P. Duane, un des exilés de la Californie. Dows a dû fournir un cautionnement de $15,000.

Duel.

Washington, 6 octobre.—*Le jeune* Botts et M. Pryor, un des éditeurs du Richmond Enquirer, sont arrivés ici avec leurs seconds, et les dispositions nécessaires ont été prises pour une rencontre qui doit avoir lieu demain matin.

Washington, 7 octobre.—Botts et Pryor, ainsi que leurs seconds ont été arrêtés sur le terrain ce matin par la police, avant d'avoir pu se battre. Ils seront conduits cette après-midi à Richmond.

Faillite à Boston.

Boston, 7 octobre.—Wm. Dwight, Jr, spéculateur en cotons, s'est déclaré aujourd'hui en faillite. Son passif est considérable.

Bateaux à vapeur.

Vicksburg, 7 octobre.—*Le Gem* est descendu cette après-midi à 1 heure, et le *Belfast* à 3 heures.

Les bateaux *Dix Vernon*, *John Rae* et *T. A. Twitchell*, sont échoués près de Natchez. Le *Princess* a pu se remettre à flot ce matin.

New-York, 7 octobre—Le prix de la farine a légèrement augmenté, State, $ 6 20 à 6 60; Ohio, $ 6 55 à 6 70. Le blé est ferme; le blanc vaut de $ 1 55 à 1 61; le rouge, $ 1 50. Le mais est languissant et a une tendance à la baisse.

Cincinnati, 7 octobre.—La farine est languissante à $ 5 75. Le sucre commande de 9¾ à 11 c.; la mélasse, 65 c.

Ohio.

Louisville, 7 oct.—L'Ohio ne monte ni ne baisse.

ARRIVÉE DU STEAMSHIP CALHOUN.—Le steamship Calhoun, venant de New-York *via* Key-West, est arrivé hier soir ici. Les nouvelles de cette dernière ville vont jusqu'au 4 courant et ne contiennent rien d'important. Par la chronique maritime du journal de Key-West nous voyons qu'il n'y a eu aucun désastre nouveau dans le golfe pendant la semaine qui a précédé le départ du Calhoun. Le sauvetage de la barque *Emigrant*, comprenant 336 balles de coton, les chaînes et les ancres du navire, ont produit une somme de $9,600.

Correspondance.

Paroisse de Plaquemines, le 5 octobre 1856.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*.

Messieurs,

Plus nous approchons du jour où doit se livrer la grande bataille électorale, plus la candidature de Fillmore à Plaquemines voit augmenter ses chances de succès. Il y a encore à peine un mois que les démocrates comptaient emporter notre paroisse d'emblée, car le silence qu'avaient gardé jusqu'alors leurs adversaires politiques leur faisait espérer que les amis de Fillmore voteraient pour Buchanan, afin d'empêcher l'élection du candidat abolitionniste. Sans leurs récentes défaites, les démocrates auraient pu, je crois, compter sur le vote d'un grand nombre de Fillmoristes, mais leur insuccès dans le Maine et l'Iowa a clairement prouvé que Buchanan ne peut s'attendre qu'à une défaite en novembre prochain, dans tous les Etats libres. Comme Fillmore ne peut manquer d'obtenir le vote de New-York et de quelques autres Etats au Nord de *Mason et Dixon's line*, il est maintenant facile de s'expliquer le subit revirement de notre paroisse.

Vous pouvez compter que la paroisse Empire, comme l'appellent certains correspondants, ne donnera pas la majorité à Buchanan. Travaillez fort à la Nlle-Orléans, et l'Etat de la Louisiane donnera ses six votes électoraux au président modèle.

Agreez, etc. B.

LIBRAIRIE FAYA.—Cette maison a reçu par le *Black Warrior* d'excellents ouvrages sur lesquels nous appelons l'attention du public.

INSTITUTION BOYER.—La réouverture des cours à l'institution Boyer, a eu lieu le 1er de ce mois. Il serait urgent que les élèves fissent leur rentrée le plus promptement possible, à cause de la réorganisation des classes. Le directeur appelle plus loin l'attention des parens sur ce sujet.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de Ville.

Conseil des Aldermen.—Ce Conseil s'est réuni hier soir, conformément à l'ajournement.

M. Dupré occupe le fauteuil.

Le secrétaire lit plusieurs messages du maire, qui sont soumis à différents comités. Un de ces messages a trait au veto mis par le maire à la résolution relativement à la deuxième section de Sémiré[illegible]. Le Conseil le dépose sur le bureau, sujet à l'appel.

Les Assistants font annoncer qu'ils ont adopté la susdite résolution malgré le veto du maire.

Le rapport de la Banque des Citoyens est soumis, sans être lu, au comité de finances.

Résolution des Assistants pour améliorer la Place d'Armes.—Déposée sur le bureau.

Résolution des Assistants ordonnant que le marché Ste-Marie soit nettoyé aux frais du fermier, à moins que celui-ci ne remplisse ses devoirs.—Adoptée.

Le rapport du comité de finances est adopté.

Résolution autorisant le comité à employer un commis dont le salaire sera de $150 par mois.—Adoptée et envoyée aux Assistants.

Le Conseil s'ajourne.

Conseil des Aldermen Assistans.—Réunion à sept heures.

M. De la Barre occupe le fauteuil.

Dix membres répondent à l'appel.

Le maire annonce que plusieurs prisonniers se sont évadés de la maison de travail et appelle l'attention du Conseil sur ce fait.—M. Holland présente une résolution qui annule le marché conclu avec M. E. Brown, le fermier, et de l'ordonnance qui déclare le fermage de l'établissement et le confie au premier gardien.—La résolution est soumise à un comité composé de MM. Huyghe, Raymond, Reid et Holland.

Lettre du contrôleur annonçant qu'il a adjugé le marché pour réparer les rues du troisième district.—Déposée sur le bureau.

Le trésorier annonce que M. Gusto, fermier du Marché Port, troisième district, n'a pas payé ses billets de trois mois, de $655 33 chacun.—M. Holland présente une résolution qui annule le marché conclu et ordonne que des mesures soient prises pour percevoir les revenus de ce marché.—Adoptée.

Le trésorier transmet un tableau des licences émises pendant les vacances, ainsi que son rapport hebdomadaire. Il y avait en caisse le 3 du courant, $ 3,271.

Lettre du commissaire des rues annonçant que M. L. C. Delarue avait cédé à une autre personne le marché pour nettoyer les rues.—Ce dernier étant en retard pour ses travaux, ont refusé.—Soumise au comité.

Le commissaire dit que toutes les machines de [illegible] fonctionnent bien.

Résolution des Assistants relativement aux marchands d'esclaves, rue de l'Esplanade.—Soumise au comité de police.

Résolution des Assistants accordant $ 150 par mois à M. E. F. Archambault, secrétaire du comité de finances.—Adoptée.

Le Conseil s'ajourne.

DÉTOURNEMENT DE FONDS.—Joseph Rosenfeld, ex-teneur de livres de M. William Mure, courtier anglais et négociant de cette ville, a comparu hier devant le recorder Stith, sous prévention de détournement de fonds. M. George H. Corbutt déclare que l'accusé entra en fonction en 1854 au bureau du consul, 115 rue Commune, et qu'il profita de sa position pour faire de fausses entrées. En 1856, il reçut d'un des débiteurs de M. Mure $474 et ne porta sur les livres que $374. Plus tard, il tira sur MM. James Robb & Co. un chèque de $136 et porta $736 sur le livre de checks. M. Corbutt a examiné une partie des livres; il a découvert que Rosenfeld a soustrait $3000, mais il croit que la perte du consul est beaucoup plus forte. L'ex-employé a fourni un cautionnement de $4000 pour répondre de sa comparution. Le tribunal a fixé l'interrogatoire au 17 du courant.

DÉCÈS.—M. John B. Weir, typographe, employé au *Picayune*, est mort lundi. Ses funérailles ont eu lieu hier. Les Pompiers, les Continental Guards et la Société Typographique dont il était membre, ont accompagné ses restes au cimetière. M. Wier était foreman de la compagnie de pompiers Mississipi No 2. Il est né à Philadelphie.

Affaires hors de cour.—Le recorder du Premier District a mis hier hors de cour l'accusation portée par Bridget Courtney contre la famille Feeney. La plaignante ne s'est pas présentée devant le tribunal.—Jaleen, son mari, a été condamné à vingt-quatre heures de prison, pour l'avoir empêchée de venir devant son [illegible]

Le tribunal a acquitté S. H. Brooks, à la demande de celui qui avait formulé la plainte.

Le recorder Fabre a acquitté G. Ladler et Honoré Mouguet, accusés d'avoir fait cailler sur les murs des affiches dans lesquelles G. Buffand et d'autres personnes étaient attaquées.

L'accusation de délit contre Geo. Holmes et Geo. Tucombe est mise hors de cour.

Vagabonds.—Jim Chapman et Mike McGill, vagabonds incorrigibles qui ne sortent de prison que pour être conduits à la maison de travail, et qui s'étaient évadés de ce dernier établissement, ont été arrêtés hier et condamnés à travailler pendant six mois au profit du capitaine Brown.

Louisiane.

On lit dans l'*Etoile du Sud*, journal publié à la Nouvelle-Ibérie, paroisse St-Martin:

TEMPÉRATURE.—Nous jouirions réellement d'un temps délicieux si ce n'était ces froids un peu trop piquants parfois; nous pourrions nous croire encore dans le commencement de l'été. Les habits d'hiver sont indispensables le matin et le soir, tandis que le milieu du jour on sort en habit d'été.

—RÉCOLTE.—Nous sommes forcés de constater le pauvre état de la récolte en général. Les cannes et le maïs sont dans un pauvre état; cependant nous avons vu deux habitations, celle de M. Viel Darby et celle de M. François Darby, qui ont plus de chances que les autres, car leurs récoltes sur pied leur promettent une abondance peu ordinaire.

—PONT SUSPENDU A LA NOUVELLE-IBÉRIE.—Le jury de police de cette paroisse est en correspondance avec M. Chas. Ellet Esq., le célèbre ingénieur et constructeur d'un pont tournant du Niagara, au sujet de la construction d'un pont suspendu, traversant le Bayou Tèche dans cet endroit.

Kansas.

La guerre paraît avoir cessé dans le territoire, après quelques nouvelles scènes de désordre. Une bande de partisans de l'esclavage, sous le commandement du capitaine Robertson, a surpris le village freesoiler de Grasshopper Falls, l'a pillé et saccagé. Plusieurs freesoilers ont été tués dans cette affaire. Depuis, le colonel Harvey, à la tête d'une troupe de freesoilers, a attaqué Hickory point, où étaient retranchés les Sudistes. Ceux-ci ont dû céder après une longue résistance. Mais Harvey et ses hommes ont été arrêtés par les troupes des Etats-Unis.

D'après le *Squatter Sovereign*, les hommes de Lane ont été mis en fuite par un détachement de soldats américains sous les ordres du gouverneur Geary et du général Smith, au passage de la rivière Kaw. Les soldats ont réussi et ont tué quarante hommes de Lane; ils ont en outre fait 26 prisonniers. On rapporte être fort [illegible]

Mais, c'est à Franklin, près de Lawrence, que [illegible] dernier, qui a été [illegible] la grande tragédie dont le Kansas est le théâtre. [illegible] Le gouverneur Geary [illegible]

[illegible] à Franklin [illegible] aux cavalie[illegible]

[illegible] qu'il était là pour défendre les lois, que son devoir était de les faire exécuter en faveur de tous les citoyens du Kansas et que la présence d'une armée [illegible] dans le territoire était une violation de ces lois. Les chefs [illegible] le général Reed et le colonel Titus haranguèrent les troupes et leur conseillèrent de [illegible] aux observations du gouverneur. Tant d'éloquence ne fut pas perdue et les arguments tenus en réserve par le colonel Cook avaient bien aussi leur [illegible]; enfin les Missouriens prirent le sage résolution de retourner dans leurs foyers. C'est la seconde fois qu'ils lèvent le siège de Lawrence.

On dit que Lane est dans le Nebraska.

Importantes arrestations.

Notre correspondance de Paris débute aujourd'hui, dit le *Courrier des Etats-Unis*, par le récit d'une fraude énorme, dont la compagnie du chemin de fer du Nord vient d'être victime de la part de ses deux caissiers—Charles Carpentier et Louis Grelet. Nous avions déjà reçu par le précédent steamer les premiers détails à ce sujet, et nous savions depuis plusieurs jours l'arrivée des coupables aux Etats-Unis. Mais la crainte de contrecarrer par une publicité prématurée les mesures prises pour les mettre sous la main de la justice nous avait fait un devoir de garder le silence. Peu s'en est fallu, en effet, qu'un premier article du *Herald* n'ait compromis les chances de leur arrestation. Aujourd'hui que les mêmes motifs de silence n'existent plus, nous reprenons, pour le compléter, le récit au point où le laisse notre correspondant.

Carpentier, le principal caissier de la compagnie, parti de Paris, gagna le Havre et s'embarqua sur le *Fulton* qui l'amena à New York, suivi de près par Louis Grelet, caissier des dépôts d'actions. Celui-ci, avec son jeune frère Eugène, avait passé en Angleterre et s'était embarqué à bord de l'*Atlantic*. Avec eux arriva en ce pays un courtier de bourse nommé Parot, qui avait servi d'intermédiaire pour la vente des actions et obligations soustraites.

Quand une fraude de cette importance se commet en France, il n'est pas difficile de deviner où les coupables vont chercher asile. Les Etats-Unis sont le *refugium peccatorum* naturel et ne s'étendent pas encore les lignes télégraphiques européennes. La compagnie et la justice furent donc promptement sur les traces des fugitifs. Le consul-général de France et M. Christmas, agent des Rotschild à New-York, furent mis sur le qui-vive par M. Henry Goddard, officier de la police de Londres, et par M. Melin, employé de la compagnie fraudée, qui connaissait parfaitement ceux que l'on poursuivait. On s'entendit avec le sergent de la police newyorkaise Devoe, et M. De Angelis, du bureau du marshal des Etats-Unis.

Une enquête à bord de l'*Atlantic* confirma d'abord l'arrivée de deux hommes répondant en tout point au signalement des deux frères Grelet. Une visite à l'hôtel St-Nicholas donna la certitude que Carpentier y avait séjourné, et l'avait quitté depuis quelques jours, sans qu'on sût où il s'était rendu. Tandis que la police était ainsi activement à l'œuvre, un Français se présenta au bureau de la maison Belmont pour y négocier le change de trente billets de la banque de France. M. Christmas conçut aussitôt le soupçon que cette négociation pouvait se rattacher à la soustraction dont il cherchait les coupables, et il remit l'affaire au lendemain, pour faire prévenir les agents Devoe et Goddard. L'étranger laissa sa carte, qui porte le nom de Debud, et fut exact au rendez-vous. Les billets furent négociés contre des valeurs à trente jours et remis entre les mains de M. Christmas, qui allégua le temps qu'il faudrait pour les envoyer en France. A sa sortie, Debud fut, sans le soupçonner, suivi par deux agents de police qui arrivèrent ainsi à connaître sa résidence (no 21, Beckman street), et se rendirent ensuite en quête du fugitif de l'hôtel St-Nicholas.

Deux ou trois jours s'écoulèrent sans aucune information nouvelle, lorsque,—probablement inquiet de l'article du *Herald* qui annonçait l'arrivée des coupables aux Etats-Unis,—Debud reparut chez M. Belmont. Il annonça que ses intentions étaient modifiées relativement au change des trente mille francs, et en demanda la restitution. M. Christmas le pria de revenir le lendemain pour s'assurer si les billets de banque avaient été ou non expédiés en France. Prévenus dans l'intervalle, Devoe et Goddard furent placés dans une pièce voisine de celle où Debud fut reçu à l'heure indiquée. Là, d'après le conseil des agents, M. Christmas lui déclara que les billets avaient été expédiés par le steamer, et qu'il était par conséquent trop tard pour revenir sur les arrangements pris. Debud parut vivement contrarié, et sortit promptement, non sans montrer des signes évidents d'agitation.

Les agents de police s'attachèrent de nouveau à ses pas jusqu'à sa dernière demeure dans Beckman street, et persuadés qu'il devait y avoir rendez-vous avec les fugitifs, ils en surveillèrent soigneusement les abords. M. Melin fut mis en observation dans une maison en face, et au bout de deux heures d'attente persévérante, il reconnut très distinctement les deux frères Grelet se dirigeant vers la porte de Debud. Ses affirmations positives ne laissant aucun doute sur l'identité des deux personnages, Devoe et Goddard se consultèrent avec le capitaine de police Leonard, qui s'était joint à eux, et il fut décidé qu'on procéderait immédiatement à l'arrestation des deux coupables. Elle s'opéra sans difficulté, et ils furent enfermés au bureau de police du 2me ward, après que les officiers se rendirent promptement chez Debud qui fut arrêté à son tour.

Les bagages de ce dernier furent fouillés. On y trouva des lettres et papiers révélant d'abord que son véritable nom était, non pas Debud, mais Parot, et qu'il était un de ceux que la police poursuivait. On acquit aussi la preuve écrite de ses relations avec les autres fugitifs, et enfin l'on découvrit 14,600 francs en billets de 1,000 francs dans une de ses malles. Parot lui-même, fouillé au bureau de police, fut trouvé porteur de 24,000 francs. Il se contenta de nier que ces sommes considérables provinssent du vol de la compagnie, sans pouvoir néanmoins en expliquer la possession d'une façon satisfaisante. Quant à l'aîné des frères Grelet, il se reconnut dès l'abord coupable du crime qui lui était imputé, et remit à la justice une liste des actions soustraites à la compagnie dont il avait disposé. Le compte en diffère peu de celui fait par les directeurs du chemin de fer du Nord. Le prisonnier est fort abattu, exprime un grand repentir de ce qu'il a fait, et se montre disposé à retourner en France pour être jugé par la justice de son pays. Quant aux sommes énormes dérobées, il assure qu'elles ont été presque entièrement englouties en folles spéculations, et que ce qu'il en reste ne vaut plus la peine d'être mentionné.

M. Emmanuel Tissandier, inspecteur du chemin de fer du Nord, est arrivé par le *Commodore*. Il n'a vu les prisonniers dont l'extradition va être demandée par le gouvernement français, en vertu de l'article 2 du traité du 9 novembre 1843. Parmi les crimes spécifiés dans cet article se trouve en effet, celui de "Détournements par les dépositaires publics." (Le mot *dépositaire* a été improprement traduit dans la version anglaise du traité par *officers*, qui n'a pas le même sens.) En attendant, les prisonniers ont été transférés à la garde du député-marshall Ryer. M. Benjamin Galbraith est engagé comme avocat des inculpés, et l'ex-recorder Tillou est désigné comme devant poursuivre l'affaire au nom du gouvernement français.

On espère que Carpentier ne tardera pas à tomber à son tour entre les mains de la justice.

TERRITOIRE INDIEN.—On lit dans le *Council Bluffs Bugle* qu'une compagnie de six voyageurs, parmi lesquels se trouvaient Mme. Wilson et son enfant, de St-Louis, a été attaquée le 26 août par une bande de Cheyennes, près du Prairie Creek. Un seul voyageur, nommé Owen Parish, s'est échappé sans blessures et a pu atteindre le fort Kearney où il a donné l'alarme. M. Alexander Nichols, conducteur du train, a été tué ainsi qu'un autre voyageur et l'enfant. Un jeune homme a été grièvement blessé. Quant à Mme. Wilson, on pense qu'elle a été amenée captive par les sauvages.

Commerce français

On lit dans le Bulletin commercial hebdomadaire de la *Presse*:

Le mouvement des affaires du commerce de détail va reprendre en ce moment aux besoins indispensables de la consommation; et il lui [illegible] de la fabrique sont relativement plus [illegible] c'est que les magasins ont commencé à faire à l'avance quelques préparatifs pour la saison d'hiver. L'exportation achète peu, et les commissionnaires de la province se contentent de faire des assortiments. Quelques-unes des branches spéciales ont [illegible] pour l'étranger; mais il n'est surtout la fabrication de quelques préparations, et qu'on est obligé de commander plusieurs mois à l'avance. La suspension des payements de deux banques anglaises a amené de la gêne dans le commerce anglais, et beaucoup d'industriels qui avaient déjà envoyé des commandes à Paris, ont été obligés de les retirer ou d'en diminuer l'importance, par suite des pertes qu'ils ont subies.

La spéculation sur les soies, qui s'est tenue un moment et la marchandise était rare sur tous les marchés de production, a produit une vive impression sur la place de Lyon. [illegible] Crédit mobilier a fait [illegible] [illegible]

La situation des autres manufactures des départements n'est pas meilleure. Les affaires sont fort calmes à Rouen et en Alsace. Les fabricants maintiennent leurs prix actuels que la cherté du coton en laine, le beurre [illegible] [illegible] aussi [illegible]

LES RÉCOLTES EN FRANCE.

Paris, [illegible]

Notre situation, sous le rapport [illegible] [illegible]

---

de [illegible] profitèrent les consommateurs. J'espère que, sous ce rapport, je serai en mesure, et cela très prochainement, de vous donner comme un fait accompli ce qui n'est encore qu'une espérance; toutefois, je la crois très fondée.

Relativement à la vigne, il serait difficile d'avoir une température plus favorable que celle dont nous jouissons depuis quelques jours. Les raisins, durcis par la grande sécheresse, avaient grand besoin d'un peu de pluie; celle qui a tombé leur a suffi. Il leur fallait simultanément de la chaleur pour les faire tourner et mûrir; elle ne leur fait pas défaut. De toutes parts on se prépare aux vendanges qui promettent d'être relativement avantageuses. Sans doute la quantité ne se trouvera pas dans tous nos vignobles, comme autour de Paris, par exemple, mais là où elle manquera, on compte fortement être dédommagé par la qualité.

J'ajouterai, et ceci n'est pas moins important, que la température n'a pas été profitable à la vigne seulement en août et en septembre aussi par rapport aux labours. La terre, par suite des fortes chaleurs d'août, était devenue inabordable à la charrue; les quelques pluies qui sont survenues ont suffisamment détrempé le sol, de sorte qu'on peut aujourd'hui labourer et partout semer les seigles qui, comme on sait, demandent à être confiés à la terre le plus tôt possible.

RUSSIE.

Préparatifs du couronnement.

On écrit de Moscou:

Hier, tous les fonctionnaires appelés à figurer dans le cortège impérial et à assister à la cérémonie du couronnement et du sacre, ont fait une répétition—Il n'y a pas d'autre mot pour dire la chose—des rôles qu'ils rempliront dimanche. On avait laissé entrer dans la cour des Czars un public assez nombreux, qui avait pris place dans les tribunes dont la construction n'est cependant pas encore tout à fait achevée. Le cortège, corps immense, plus long et plus compliqué encore que celui de l'entrée solennelle, a défilé avec un ordre qui prouvait le soin avec lequel chacun s'était pénétré de ce qu'il avait à faire. A l'entrée de la cathédrale, par le même empereur: le triage s'est fait avec facilité et rapidité entre les fonctionnaires qui doivent pénétrer dans l'église et ceux qui doivent rester au dehors; seulement, au sortir de là, il a été impossible aux porteurs du dais sous lequel doivent marcher LL. MM. II. pour se rendre dans la cathédrale de l'archange Michel, de manœuvrer convenablement ce lourd et somptueux engin, auquel il faudra sans doute faire quelques changements pour le rendre portatif. Les militaires du cortège étaient de petite tenue; les autres fonctionnaires en costume civil.

J'ai eu l'occasion de voir hier, chez l'un des principaux argentiers de Moscou, le plat et la salière destinés à recevoir le pain et le sel dont la noblesse du gouvernement de Pultawa va faire hommage à l'empereur le jour de son sacre. C'est une œuvre d'orfèvrerie que Froment-Meurice, ce Benvenuto moderne, n'eût pas désavouée. Le plat est en or massif, d'une valeur intrinsèque de vingt-cinq mille roubles; sur le fond, qui est poli, se détachent en or mat les armes de la Russie, l'aigle à deux têtes tenant le sceptre dans l'une de ses serres et le globe dans l'autre; ces insignes sont ornés de brillans. Sur le rebord du plat court une guirlande de feuilles de vigne fouillées avec une élégance et une délicatesse admirables; elle encercle dans ses contours les armoiries de tous les districts du gouvernement de Pultawa. Celles du gouvernement même se trouvent au bas de la guirlande, dont les dernières feuilles viennent entourer l'écusson particulier de l'empereur. Sur le fond même on lit l'inscription suivante, en langue russe, et faite d'une infinité de brillans: *Offert à l'empereur Alexandre II par le noble gouvernement de Pultawa.* Cette inscription se répète aussi sur la salière, autre petit chef-d'œuvre de richesse et de goût.

Quarante gouvernements — la Russie en compte cinquante-deux—offriront à l'empereur des pièces d'orfèvrerie semblables à celle-là, et l'on m'a assuré que les corps des marchands des principales villes de l'empire ajouteraient à ces splendides offrandes celle d'une centaine de plats en vermeil d'un travail tout aussi parfait. Le trésor des czars s'accroît ainsi à chaque couronnement de richesses inestimables, et l'on ne s'étonne plus, quand on songe à cela, de la magnificence de ce czar fameux, Jean-le-Terrible, déposant en cadeaux huit mille kilogrammes d'argent pour fêter le mariage de sa fille, et régalant pendant six semaines, sur des plats du même métal, une armée de 80,000 hommes rassemblée au camp de Serpoukhoff. Il paraît du reste que la coutume, à Moscou, chaque fois que l'empereur venait visiter sa vieille capitale, était de lui offrir le pain et le sel sur de la vaisselle d'or.

L'empereur Alexandre II, depuis son avénement au trône, a déclaré qu'il ne voulait plus de ces dépenses inutiles, et désormais les symboles de l'hospitalité russe pourront être offerts dans la simplicité primitive; l'Orient lui seront présentés sur des plats de porcelaine.

Le banquet qui suivra immédiatement la cérémonie du sacre aura lieu dans le *Granovitaya palata*, ou Salle des anciens czars, dont je décrirai également plus tard le coup d'œil. Je pense que je n'en ai aujourd'hui, j'aurai, du reste, l'occasion d'y revenir en vous parlant du banquet lui-même. C'est d'ailleurs, à part l'originalité architecturale de l'édifice et les souvenirs historiques qui s'y rattachent, la même richesse fabuleuse que dans tous les autres lieux honorés de la présence de l'empereur. A voir tant d'or et de pierreries, les yeux sont éblouis et l'imagination aussi; on finit par se trouver littéralement incapable de continuer plus longtemps à décrire tant de merveilles; c'est l'indigestion de l'or. Et dire que tout cela n'est rien à côté des cérémonies de dimanche prochain!

Le projet primitif était bien autre encore: on avait formé le projet de ressusciter les pompes impériales du quatorzième et du quinzième siècle, et de faire un couronnement semblable à celui des anciens czars; c'était un des littérateurs les plus érudits de la Russie, le comte de Salagoupe, qui devait en réunir les éléments; mais à la veille de l'exécution, on a reculé devant la dépense. Or, pour qu'on ait reculé devant une dépense en Russie, je vous laisse à penser ce qu'elle doit être.

FEUILLETON.

LA JARRETIÈRE ROSE.

III—(Suite.)

Tout en l'écoutant, Suzanne ayant décidé la place de son miroir, venait d'appliquer la pointe d'un clou sur cette place, et de son autre main, armée du marteau, se disposait à frapper sur ce clou.

—Voisine!... se récria tout à coup le trop obligeant jeune homme en cherchant à s'emparer à la fois et du clou et du marteau; voisine! ... je ne souffrirai jamais que vous compromettiez ainsi ces jolis doigts.

—C'est par trop d'indiscrétion!.... riposta en résistant Suzanne.

—Pauvres petites menottes!.... poursuivit le carabin en cherchant à les effleurer de ses lèvres.

La jeune fille se recula vivement.

Tout naturellement, le jeune homme se trouva en possession du marteau et du clou, qu'il se mit à manœuvrer aussitôt, en disant:

—Ce sera l'affaire d'un instant, voisine!... Je ne suis plus et je dois rire ou me fâcher.... pensa à demi voix la grisette.

—Vous dites?....

Et en continuant de taper tout en tournant la tête, il se tapa les doigts.

—Aïe! aïe!

La grimace qui accompagnait cette exclamation comique, décida des irrésolutions de Suzanne.

Elle partit d'un involontaire et franc éclat de rire.

—Oh! les jolies dents! s'écria tout à coup Gustave.

—Suzanne referma vivement la rieuse bouche qui les encadrait d'un cercle de corail.

—Du reste, reprit en riant à son tour le carabin, du reste, ne vous gênez pas! Faites comme chez vous, voisine, et rangez tandis que je tapote.

—Voyons, voulut observer l'accorte Montmorencienne en frappant le carreau de son pied mutin, faisons-en, monsieur; soyez raisonnable, et...

—Allez toujours! interrompit l'étudiant avec un air solennel, avec une telle incandescence de clin-d'œil, que la pauvre jeune fille ne se sentit pas l'audace d'achever et machinalement se prit à obéir. Allez toujours, il n'y a plus rien à moi de ce côté.

Il construisit en même temps cette première partie de la manœuvre qu'il avait close tout d'abord à la nouvelle lecture.

—Mais de celui-ci? murmura Suzanne après avoir su ce qu'elle disait, de celui-ci l'armoire n'est pas vide.

Elle en écartait les deux battans.

—Diable! je suis plus riche encore que je ne le croyais! répliqua Gustave, qui courut à la porte du cabinet auquel il n'était réduit, et qui d'un ton de commissaire-priseur complimenta de dire à l'antiquaille, qui peu à peu le suivait dans ces derniers retranchements:

—Passons-nous les précieux objets qui se trouvent encore dans l'armoire..... aimable!

Suzanne en tira d'abord une longue pipe [illegible]

—Mes porcelaines! fit pompeusement le carabin en jetant la pipe à travers la porte toute grande ouverte.

Puis, le même jeu continuant de l'armoire au cabinet et du cabinet à la couturière, elle lui passa en second lieu un verre à pied.... [illegible]

—Mes cristaux! articula majestueusement Gustave.

Vint ensuite un bout de chandelle dans une bouteille.

—Mes bronzes! dit-il.

Définitivement: un volume dépareillé du cabinet de lecture:

—Ma bibliothèque!......

Une fourchette de fer.

—Mon argenterie!....

Et il ajouta:

—Plus haut...... là-bas...... C'est mon linge......

—Mais ça? demanda malicieusement Suzanne, un faux col déchiré.

—Le reste en réparation! conclut Félicien dont le visage un peu rougissant [illegible]

—Et ça!... se récriait déjà Suzanne avec une étrange ironie dans le regard, en dé[illegible]

[illegible]

—Oui.... pour me déguiser en bouffon [illegible]

[illegible]

—A demain, monsieur! Notre droit aussi aurait peut-être cela, lui qui croit [illegible]

Mais moi....

—Vous!....

—Moi.... Maintenant.... après tout.... que m'importe toutes vos histoires?

—Mademoiselle.... respectez du moins celle de mon oncle......

—Celle-là ne passe pas plus que les autres.... Comme il s'était porté.... [illegible] sans compter le famille.... le personnel....

—Précisément.... en finir en main.... A défaut de l'épouse rêvée, je lui fournissais une nièce, orpheline et sage, instruite.... et pauvre, charmante.... comme vous!....

—A bas les mains, monsieur!...... Finissez donc!......

—"Gustave, me répondait-il de son ermitage méridional, mon cher Gustave, souvent pour quelques rentes considérations de dot et de parenté, on abandonne, on désespère, on tue l'aimante et douce créature que le ciel lui-même avait placée sur la route de votre jeunesse. Qu'importe qu'elle n'ait point d'argent, si elle est digne de s'appeler Mme de Beauvoir, si tu crois fermement qu'elle fera ton bonheur.... et par-dessus le marché celui de ton vieil oncle!"

Notre Gabriel vient de débiter cette tirade d'une façon indécemment que bonne. Il la termine en feignant d'essuyer une larme qui véritablement aurait du toucher, et en ajoutant:

—Adorable Gabantous, va!.... Et il y avait quatre billets de mille francs dans la lettre.. Parole d'honneur, j'en fus attendri!...

—Des quatre mille francs!.... reprit Suzanne que commençait à gagner l'impatience.

—Mademoiselle....pouvez-vous supposer?

—Eh bien... alors... monsieur.... il fallait vous hâter de lui écrire sur-le-champ.

—C'est ce que j'ai fait.

—Bien.... Mais, en attendant, il faut partir.

—J'attends ma réponse.... la reconnaissance m'en fait un devoir!.... Il répondra, gardez-vous d'en douter!.... Vous comprenez, cependant, qu'au bout d'une année à peine, je ne pouvais pas improviser mon épouse.... et me remarier en seconde noces....

—Libre à vous.... Quand on est certain de mentir.

—J'ai fait mieux.... vous allez en juger.... de plus fort en plus fort.... absolument comme chez Nicolet!.... Au bout de moins d'une année je pouvais être père.... et je le suis!...

—Vous!...

—Un gros garçon.... La mère et l'enfant se portent bien.... merci de l'intérêt que vous leur portez à tous deux.... Le baptême devait avoir lieu aujourd'hui même.... J'écrivis à Hyères, et rien.... rien encore.... Pas de réponse!... Qu'est-ce que vous dites de ça.... vous.... mademoiselle?

—Je dis que j'en suis fâchée, déclara nettement Suzanne, mais vous ne pouvez pas rester plus longtemps ici.... J'ai loué cet appartement tout entier.... et que le faut enfin.... Allez-vous-en!.....

—Pas avant midi!

A peine Suzanne articulait-il la dernière syllabe du chiffre fatal, que les douze coups retentirent soudainement à la paroisse voisine.

—Voici l'heure! s'écria victorieusement Suzanne en se levant de joie.

Puis, avec une souriante gravité:

—D'un côté de la rue blanche tout aussi bien que de l'autre côté, ajouta-t-elle, à droite comme à gauche, je suis maintenant chez moi!

—Soit! reconnut Gustave avec le même abattement d'une désolation presque intéressante, soit, mademoiselle, puisque vous me chassez sans miséricorde, sans miséricorde aussi achevez votre ouvrage.....livrez tout ce mobilier précieux à mon farouche propriétaire. C'est vous qui l'avez voulu, je vous le laisse à cet effet.... Pas un mot de plus je me procure moi-même.... soyez satisfaite.... je m'exploie sans mot plaindre.... et je pars à l'instant pour l'exil!

—Pauvre garçon! commençait à penser la jeune fille, il me fait vraiment de la peine.

Quand ce jeune homme, un instant disparu sous le cabinet, il en ressortit bientôt avec sa longue pipe dans une main, avec un cor de chasse dans l'autre, et dirigea funèbrement vers la porte de sortie, et là, avec un accent des plus rococo [illegible]

—Il n'y a pas que ce deux cors.... il n'y a pas que ce deux camarades.... il se n'en vais camper à la belle étoile.... Adieu pour jamais!

—Monsieur!.... ne put retenir la jeune fille.

Et il se retourna à demi.

—Monsieur Gustave....

Il se retourna tout à fait.

—Tout à l'heure, vous avez fait acte de complaisance hospitalière à propos du passé, permettez-moi de la pratiquer de même relativement à l'avenir....

—Que voulez-vous dire?

—C'est un dicton de chez nous, que tout dé[illegible] jour dans un nouveau logis dépend entièrement de la façon dont on emménage dont on l'endosse. Je suis très superstitieuse, et je crois à ces vieux dictons. Permettez-moi de me montrer charitable dès l'instant de ma prise en possession en partageant, ainsi qu'une sœur, avec vous ces trois mesures [illegible] aujourd'hui et que je déjeûnerai pour [illegible] que je porte toujours avec moi. J'y pense déjà de porter bonheur aux autres, acceptez à votre tour mon hospitalité!

Gustave déjà, laissant tomber chibouque et cor de chasse, s'élançait pour tomber aux genoux de Suzanne, lorsque la tête chauve de l'auguste concierge apparut pour la seconde fois sur le seuil.

—Qu'y a-t-il encore, papa Malherbe?

—Une lettre....

—Pour lui....

—Pour moi...

—Une lettre d'Hyères....

—Département du Var.....oui.... mâtin, c'est donc vous.....

—Sauvé.... venait d'interrompre le carabin en arrachant la précieuse missive des mains de la portière stupéfaite. C'est le timbre.... c'est l'écriture.... c'est l'argent que nous attendions.... Sauvé! Vive mon oncle Gabantous!

Et agitant victorieusement la lettre ainsi qu'un trophée conquis, il traversa par trois fois la chambre en s'écriant à un moment [illegible]

[illegible]

(*A continuer.*)

[illegible] DUMAS.

ATTENTION.

Il y aura, ce matin, à 10 heures, au No 68, rue des Magasins, une vente de 50 boucauts plats-côtés de tabac. L'attention des acheteurs et des consommateurs est appelée sur cette vente.

Vente de 250 lots de marchandises sèches, soieries blanches et en couleur, chemises, etc.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente d'un grand assortiment de marchandises sèches, soieries et 600 douzaines chemises françaises qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Mosse & Lissmond, No 77, rue de Chartres (au premier).

Conditions, libérales à la vente.

Décédé hier, à 4 heures et demie de l'après-midi, à l'âge de 36 ans, PIERRE LABORY, né à Jurançon, près Pau. Ses amis et connaissances et ceux de son frère sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures précises. Le convoi partira, de l'encoignure Histoire et Amour.

RALLIEZ-VOUS!! RALLIEZ-VOUS!!

Mass Meetings des Fillmore Rangers.

Les FILLMORE RANGERS tiendront une série de MASS MEETINGS, comme suit:

1—Au marché de la rue Claiborne, Premier District, MERCREDI, 8 octobre.

2—Au marché Tréme, Deuxième District, MERCREDI, 15 octobre.

3—Au marché Washington, Troisième District, MERCREDI, 22 octobre.

4—Au marché de la rue des Magasins, Quatrième District, LUNDI, 27 octobre.

5—Au marché Ste-Marie, Premier District, MERCREDI, 29 octobre.

Les orateurs qui sont invités à haranguer chacune de ces assemblées seront annoncés la veille du meeting. R. T. PARKER, Président.

R. K. HOWELL, secrétaire. 7 oct

Ralliez-vous! Ralliez-vous.

Les FILLMORE RANGERS se réuniront MERCREDI 8 courant, à 6 heures et demie du soir, sur la PLACE LAFAYETTE, pour former un cortège et se rendre au marché de la rue Claiborne.

Tous les clubs Fillmore et Donelson de la ville et des environs sont priés de se joindre au cortège.

R. T. PARKER, président.

R. K. HOWELL, secrétaire.

Club Pelican.

FILLMORE RANGERS—3me District.

Les membres de ce club sont priés de se réunir MERCREDI SOIR, 8 du courant, à 7 heures, au United States Hotel, pour marcher leurs officiers et compléter l'organisation du club.

WEBSTER LONG, président.

7 oct F. CONSTANCE, secrétaire.

Fillmore Rangers.

CLUB NATIONAL.

Les membres de ce club sont priés de se réunir MERCREDI, 8 du courant, à 6 heures et demie du soir, dans la salle du bal St Philippe, afin de se rendre au mass meeting des Fillmore Rangers.

Par ordre du président. 7 oct—2

Attention!.... Attention!

Une occasion des plus favorables pour les personnes qui désirent s'établir dans la rue de Canal.

A louer le beau magasin situé No 166, dans ladite rue, la porte après celui de M. Holmes.

Ainsi à vendre ou à louer à de conditions très avantageuses, les installations dudit magasin. S'adresser promptement sur les lieux. [illegible]

Dissolution de société.

La société GONZALES FRÈRES est dissoute d'un consentement mutuel. F. A. Gonzales est autorisé à liquider les affaires de la société, par acte passé par-devant P. Lacoste, notaire public.

F. A. GONZALES.
A. GONZALES.
C. O. FLECHIER.

Nouvelle Orléans, 6 octobre 1856.

F. A. GONZALES continuera le même genre d'affaires, pour son propre compte, au même magasin, No 11, Front Levée, près la rue Bienville. 8 oct—7

A LOUER.

La belle et agréable maison à trois étages, avec magasin au rez-de-chaussée, située au coin de la rue St Charles et Place Lafayette. [illegible]

S'adresser à [illegible] A. LEDOUX, No 135 rue Bourbon.

CHARBON—CHARBON.

[illegible] Coal Office, No 18, Exchange Place, [illegible]

Cannel anglais et américain, [illegible]

[illegible] F. H. WILLARD, Agent

LIBRAIRIE FAYA.

66, rue de Chartres.

E. COFFIGNY & Co.

Ont reçu par le Black Warrior, les ouvrages suivants:

[illegible]

G. COFFIGNY & Co. 66 rue de Chartres

[illegible]

CHANGEMENT DE MAISON.

J. D. DAMERON & Co.,

[illegible]

TAPIS, TOILE CIRÉE, &c.

[illegible]

Magasin de [illegible]

F. HALBROOK

[illegible]

LIBRAIRIE NOUVELLE.

[illegible]

Bibliothèque-Abonnement.

A 25 SOUS LE VOLUME

[illegible]

Banque de l'Union, de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 29 septembre 1856.

Cette Banque vend des traites sur Paris.

GEO. A. FRERET, Caissier.

[illegible]

Demande de Gouverneur.

[illegible]

Ticket Présidentiel.

Pour le Président:

MILLARD FILLMORE,

de New-York.

Pour la Vice-Présidence:

ANDW. JACKSON DONELSON

du Tennessee.

Electeurs,

PREMIER DISTRICT:

[illegible]

SECOND DISTRICT:

GLENDY BURKE, d'Orléans.

[illegible]

FERGUS GARDERE, de Jefferson.

[illegible]

JOHN M. [illegible], de St-Landry.

[illegible]

Grand Concert,

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

A ODD FELLOWS' HALL,

[illegible], 9 octobre 1856.

[illegible]

Demande de commis.

[illegible]

Cadeaux.....Cocktails.

[illegible] U. LAROUSSINI & Co.

STAGES SUPÉRIEURS A LOUER.

[illegible]

COLLÉGE St-CHARLES,

[illegible]

PAPIER NOIR POUR LA TOUSSAINT.

Quantité [illegible], à vendre par rame, par main et par feuille, chez

VVE. HEBERT & Co., 140 rue de Chartres

Papier à lettre français.

[illegible] 140, rue de Chartres.

FABRIQUE DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

[illegible]

Excellente occasion.

[illegible]

Lion & Pinard,

[illegible]

F. G. LABARRE,

AGENT DU

Knickerbocker Life Insurance Company,

[illegible]

Continental Insurance Company, à [illegible]

[illegible]

No 22, rue Victoire, 2e District, Nlle-Orléans.

[illegible]

THÉODORE HANNEMER,

Magasin de marchandises sèches à bon marché,

Encoignure Bourbon et Orléans

[illegible]

NEW EAGLE WAREHOUSE.

DÉPOT;

No 50.... Rue de la Levée.... No 50

[illegible]

[illegible] BOULANGE.

[illegible]

BAINS POUR LA TOILETTE.

[illegible]

[illegible]

Avis aux contribuables.

Les tableaux des contribuables du Deuxième District [illegible]

[illegible] J. L. FABRE, Recorder du 2me District

Avis aux Contribuables du 2me district, de la ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Bureau de la Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] J. TUYES, président.

EDOUARD CAZÈRES,

Professeur d'escrime,

[illegible]

LOPEZ & Co,

Fabricants de Chocolat à la vapeur

[illegible]

Demande.

[illegible]

GRANDE LOTERIE!

Gros Lot

$50,000!

Loterie de l'Alabama!

(AUTORISÉE PAR L'ÉTAT DE L'ALABAMA.)

Loterie de l'Académie Militaire du Sud

Classe 4.

Pour être tirée publiquement dans la ville de Montgomery, Alabama,

VENDREDI, 10 OCTOBRE 1856,

Sur le plan de simples numéros!

SAMUEL SWAN, directeur.

Les lots s'élèvent à la somme de

$200,000!

[illegible] d'après

L'INCOMPARABLE PLAN SUIVANT:

1	Lot de	$50,000,	sont	$50,000
1	de	20,000,	sont	20,000
1	de	10,000,	sont	10,000
1	de	10,000,	sont	10,000
1	de	10,000,	sont	10,000
1	de	5,000,	sont	5,000
1	de	2,500,	sont	2,500
2	de	1,000,	sont	2,000
20	de	500,	sont	10,000
50	de	300,	sont	15,000
75	de	200,	sont	15,000
100	de	100,	sont	10,000
125	de	60	sont	7,500

APPROXIMATIONS:

[illegible]

1,000 lots s'élevant à [illegible] $200,000

Billets entiers, $10—demi billets, $5—Quart de billets, $2 50.

[illegible]

AVIS.

[illegible] J. J. MICHEL, W. S. KOONTZ.

Hotel St-Louis.

[illegible] CHAS. L. GUMBEL, Propriétaire.

L'Hôtel des Etrangers.

[illegible] A. CAILLIER.

Magasin de Tapis,

No 19, rue de Chartres.

[illegible] A. BROUSSEAU & Co.

TAPIS.

[illegible] TODD & GANDOLFI, 120 rue Canal, [illegible]

Journaux français.

Par. HEBERT & Cie,

140 rue de Chartres. 140

[illegible]

Vve. HEBERT & Co.,

Librairie Française

140, rue de Chartres, 140.

[illegible]

Miguel Hernandez, Jr.

ENCANTEUR,

TROISIEME DISTRICT,

No 17, rue des Français, entre Victoire et Marais.

[illegible]

Restaurant de l'Union.

[illegible] RUE ST CHARLES [illegible]

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public en général que nous avons mis ce restaurant, à grands frais, sur le pied d'un établissement de première classe et que nous en ferons l'ouverture aujourd'hui, JEUDI, 25 SEPTEMBRE.

Nous avons fait un choix de vins et de liqueurs parmi les meilleures marques de la ville et notre but sera toujours d'avoir tout ce que le marché pourra fournir de mieux.

Ayant acquis une grande expérience dans ce genre d'affaires, nous croyons pouvoir satisfaire les personnes qui nous honoreront de leur patronage. Nous ferons tous nos efforts pour le mériter.

Il y a des salons pour les réunions particulières.

E. GRAPIN, JULES PERSIGNAN, } Propriétaires.

Couvertures de laine

DE GRANDES, POUR [illegible]

Une petite quantité de couvertures [illegible] à vendre par

DE GOËR & RIFFLARD,

[illegible]

DE GOËR & RIFFLARD, No 28, rue Gravier [illegible]

Pension bourgeoise.

[illegible]

Dr L. DUPERRON, dentiste,

[illegible]

PROVISIONS.

[illegible] WHITE & DUPIERE, 36 & 37 Vieille Levée.

300,000.

En dépôt et à vendre à des prix extrêmement modérés, dans la rue Colombia, No 20—300,000 cigares des meilleures marques, reçus directement de la Havane.

Les qualités seront garanties par les personnes intéressées. 24 sep—1m

Brodequins Russett.

De première qualité et de toutes grandeurs pour plantations. Egalement, bonnets de laine, à vendre par

G. W. DUNBAR & Co, 5 rue des Magasins

Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible] G. W. DUNBAR & Co, 5 rue des Magasins

CIGARES DE LA HAVANE.

[illegible]

Aux Citoyens du Troisième District de cette ville.

L'soussigné, en sa qualité d'agent du Continental Insurance Company et du Knickerbocker Life Insurance Company, deux des compagnies les plus fortes et les plus dignes de confiance aux Etats-Unis, est prêt à assurer les bâtimens, les marchandises en entrepôts, les marchandises, les mobiliers, les navires, la vie des blancs ou des esclaves, aux taux les plus bas. En cas de pertes, les paiemens sont effectués promptement.

Pour les conditions, s'adresser à

F. G. LABARRE, Agent.

6 oct—1m No 22, rue Victoire

INSTITUTION A. DARBOT,

184 rue Toulouse, entre Bourgogne & Remparts.

Cette institution est dirigée, par M. A. Barret, ex-professeur aux écoles publiques de la Nouvelle-Orléans.

L'Anglais, le Français, les Mathématiques, particulièrement l'Arithmétique, l'Histoire, la Géographie, la Calligraphie, etc., etc. sont enseignés avec la plus scrupuleuse attention.

Un excellent professeur d'Anglais est attaché à l'institution.

CONDITIONS:

[illegible]

Jefferson Academy,

rue 23, rue Bourbon.

DIRIGÉ PAR G. J. LORD.

Cette ancienne institution populaire a été rouverte le 1er octobre. Les parents qui désirent y mettre leurs enfants, sont priés de les envoyer au commencement de la saison. Le Directeur espère que les élèves rentreront sous 4 ans. [illegible]

L'INSTITUT MILITAIRE DU KENTUCKY,

dirigé par un comité de visiteurs nommé par l'Etat, sous la surintendance du colonel E. W. MORGAN, gradué de West-Point, et ingénieur-praticien, assisté de professeurs capables.

Le cours des études est celui qui est suivi dans les meilleurs collèges; on y joint un cours plus étendu de Mathématiques, Mécanique, études d'ingénieurs pratiques, Minéralogie, Géologie, ainsi que la littérature anglaise, l'Histoire, la tenue des livres, une classe de commerce et des langues modernes.

La dix-neuvième session semestrielle est maintenant ouverte.—Prix: $102 par session semestrielle, payable d'avance.

L'expansion donnée aux bâtiments permettra d'admettre, pour cette session, des élèves qu'on a dû refuser l'année dernière.

S'adresser au surintendant, à "Military Institute," Franklin County, Ky, ou au soussigné.

P. DUDLEY, Président du comité

AVIS.

GOELETTE REPUBLIQUE, de Madisonville.

Les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre cette goëlette, autrefois appartenant à Jacques Vickner, de Madison, sont priées de les présenter et de les transmettre pour règlement immédiat, à

J. W. WILDER, 5, Nouveau Bassin

Le Docteur HOUDANEZ,

Ancien interne en chirurgie et en médecine, des Hôpitaux de Paris.

A l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il a fixé son domicile, rue de la Douane No 160, entre Bourgogne et Dauphine.

Consultations: de 2 à 3 heures, tous les jours excepté le dimanche.

NOUVEAU MAGASIN

De Marchandises Sèches.

DEBALLAGE LUNDI, 6 OCTOBRE.

Nos 8 et 10, rue de Chartres.

MM. LAZARE & LEVASSEUR, en annonçant au public l'ouverture de leur magasin, l'informent également que leur assortiment ne sera surpassé par celui d'aucune maison du même genre.

[illegible]

LAZARE & LEVASSEUR.

Demande de cuisinière.

On demande une bonne cuisinière à louer. S'adresser au No. 136, rue Conti.

[illegible]

A VENDRE.

Un cabriolet presque neuf et [illegible]

Installations de gaz.

A vendre, un bel assortiment d'installations de gaz, à très bon marché, par

HENDERSON & GAINES

Habillemens d'enfans.

85 BALLES habillemens d'enfans pour l'hiver, comprenant tous les derniers genres, reçus par les derniers arrivages de France et du Nord

A vendre par LAGAY & LECANU, importateurs, 36 rue de Chartres

CONFECTIONS D'HIVER.

Pour hommes.

65 malles confections pour hommes, reçues par les derniers arrivages de France, à vendre à très bas prix par

LAGAY & LECANU, Importateurs, 36, rue de Chartres

A LOUER.

Une maison en briques, à étage, dans la rue des Champs Elysées, en face du [illegible]

EDWD. SHIFF & CO, 129, rue Commune.

Grand déballage de soieries.

[illegible] U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge No 1, Près du marché aux legumes

POUR LA TOUSSAINT.

La maison Lelièvre,

210, rue Royale,

[illegible]

A. Dessommes & Bernard,

No 87 rue de Chartres,

Offrent en vente—100 paniers de Champagne, [illegible]

FOURNITURES DE BUREAUX.

P. DUREL & Co.

Marchands de Fournitures de Bureaux, Imprimeurs et Fabricants de Livres en blanc,

37 Rue de Chartres.

Ont l'honneur d'annoncer à leurs nombreux amis et au public en général, qu'ils ont reçu par les navires [illegible] de New York, et le navire [illegible], du Havre, un grand et complet assortiment de FOURNITURES DE BUREAUX, qu'ils offrent aux PRIX LES PLUS MODÉRÉS.

[illegible]

P. DUREL & Co, 37 rue de Chartres

Magasin à bon marché de HARBY.

185 Rue du Camp. 185

L'soussigné vient de recevoir par les steamers Black Warrior et Cahawba, et les paquebots Vicksburg, Memphis et Creole, venant de New York, un grand et bel assortiment d'articles de toilette pour dames, broderies, rubans, garnitures, etc.

Il invite sa clientèle et le public en général à venir examiner le stock.

[illegible]

HORACE HARBY, 185, rue du Camp

A DATER de ce jour, les affaires de la maison Ferbos frères seront conduites sous le nom de FERBOS & BORDELOIS.

Nouvelle-Orléans 1er octobre 1856.

J. FERBOS E. FERBOS E. BORDELOIS

FERBOS & BORDELOIS,

Encoignure Royale et Dumaine,

IMPORTATEURS de vins, liqueurs et conserves, et marchands de groceries en gros et en détail.

[illegible]

FERBOS & BORDELOIS, [illegible] et Dumaine

[illegible]